**Evaluation en éducation musicale et hétérogénéité.**

Chaque élève arrive au collège avec son propre vécu musical, sa propre culture.

Dans une logique du *Percevoir/Produire*, il doit développer **connaissances** et **compétences** pendant les 4 années. Et ce quel que soit son niveau de départ.

**Seuls les progrès sont pris en compte et non un « niveau » en valeur absolue.**

INDIVIDUELEMENT

Si le **cahier** reste le reflet concret d’un certain sérieux, et d’une constance, les 4 domaines d’évaluation émanent du :

Savoir: acquisition des **connaissances**. Vocabulaire, culture musicale et générale, relations entre la musique et les autres disciplines (littéraire, langues, historique et géographique, biologique, scientifique, mathématiques, sportives et même visuelles)

Savoir-faire: domaine de la **voix**, en lien étroit avec celui de l’**oreille** et du domaine **corporel. (**Coordination du geste musical, perception fine du phénomène sonore et de son organisation dans le temps, maitrise de sa voix parlée, chantée etc…)

Savoir-être: qualité d’**investissement au sein du cours**. Etat d’esprit et Concentration. Respect d’une production commune que chacun enrichit de son mieux, respect des difficultés des autres sans moquerie. Respect de *l’espace sonore* unique et du *temps de cours* qui reste très modeste en regard des objectifs progrès/réalisations à atteindre.

Symbole du *vivre ensemble,* le but de la production musicale collective n’est pas d’être « meilleur » que qui que ce soit. L’objectif est d’atteindre une émotion et la fierté d’avoir vécu en confiance une expérience artistique unique et exigeante dans son groupe classe, riche des progrès de chacun.

COLLECTIVEMENT

L’évaluation de la *responsabilité individuelle* de l’élève au sein de la production collective, est pondérée par l’évaluation collective de la production du projet musical de séquence de la classe.

EVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES

Evaluation *formative* : Au fil des séances, l’élève et la classe sont « évalués », afin de guider le travail. Les élèves sont informés oralement par le professeur. Cette évaluation est rarement notée sur le relevé de notes car elle n’intervient pas en « moyenne » dans la note finale, soit l’évaluation sommative.

L’évaluation *sommative* est celle qui, en écho à son travail d’auto évaluation, figurera sur le bulletin trimestriel de l’élève.